

Contrat de ville Quartier Nouvel Horizon Privas 2024 - 2030

SOMMAIRE

L'ENGAGEMENT QUARTIERS 2030	7
LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	9
UN ANCRAGE TERRITORIAL RENFORCÉ	15
UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION COLLABORATIVE, PARTENARIALE ET PARTICIPATIVE	17
LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	21
LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE	23
Affirmation du trinôme Etat - Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et Ville de Privas	23
Instances de pilotage, calendrier	24
Partenariats institutionnels et société civile	25
Programmation financière	25
Crédits spécifiques engagés au titre de la politique de la ville	25
Modalités de programmation partenariale des concours financiers aux structures associatives	26
LES PRINCIPALES ORIENTATIONS	27
Éducation - Jeunesse	28
Prévention - Médiation - Tranquillité publique	32
Santé - Activités physiques et sportives	35
Cadre de vie - Habitat	40
Dynamiser la participation citoyenne	42
Emploi - Formation - Insertion	43
LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES	47
Égalité Femmes - Hommes et lutte contre toutes formes de discriminations	48
Valeurs de la République et Laïcité	50
Transition écologique	51
LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	52

PRÉAMBULE

Menée par l'État en partenariat avec les collectivités territoriales, la politique de la ville, politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée est mise en œuvre au moyen du « contrat de ville » document cadre qui engage de nombreux partenaires.

L'approche se veut globale, associant les dimensions : urbaine, économique et sociale.

Ainsi les domaines d'intervention s'étendent-ils de l'emploi à l'habitat, en passant par la santé, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite loi Lamy, la géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie.

Au vu de cette nouvelle loi, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, la Ville de Privas (8 729 habitants) est entrée en politique de la ville en 2015.

La nouvelle géographie de la politique de la ville basée sur le critère unique du revenu médian par habitant avait en effet permis d'identifier un quartier sur la ville de Privas dénommé « Nouvel Horizon »

L'ENGAGEMENT QUARTIER 2030

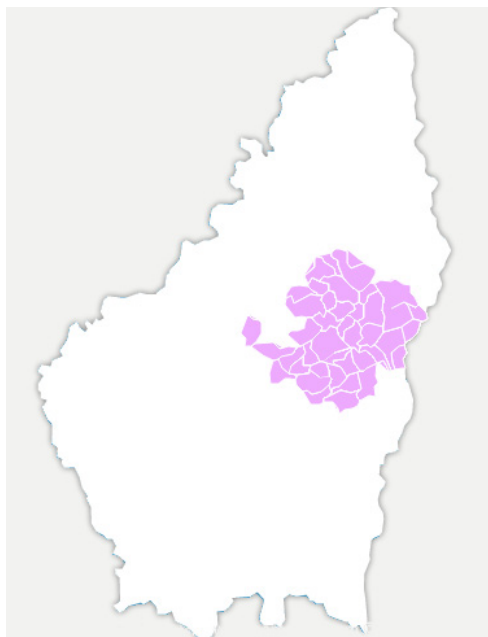
L'élaboration des contrats de ville pour la période 2024 – 2030 s'est appuyée sur le plan Quartiers 2030 et la circulaire ministérielle du 31 août 2023 qui s'articulent autour des objectifs socles pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les nouveaux contrats poursuivront la volonté d'associer les habitants aux travaux de la politique de la ville; Une attention particulière sera portée à la participation des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville 2024 – 2030.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) regroupe 42 Communes.

Elle est située au centre du département de l'Ardèche et dénombre 43 920 habitants.



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

La Communauté d'Agglomération compte la Politique de la Ville parmi ses compétences.



Ville de Privas

Privas est une commune du Sud-Est de la France chef-lieu du département de l'Ardèche, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Privas est la plus petite des villes Préfecture de France.

Elle compte 8 313 habitants d'après le dernier recensement de l'Insee en 2021, représentant 19 % des habitants de l'Agglomération.

La Ville de Privas est la seule Commune de l'Agglomération concernée par la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Nouvel Horizon : le quartier prioritaire de la ville



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

- 1 100 habitants
- 394 logements locatifs publics appartenant à ARDECHE HABITAT
- Proximité avec le centre-ville
- Bien desservi par le réseau de transport T'CAP

UN QUARTIER AVEC PLUSIEURS FONCTIONS

- Habitat social avec logements collectifs
- Accueil de personnes âgées avec la présence de l'EHPAD
- Présence d'une Résidence Habitat Jeunes
- Equipements publics / services / administrations :
 - Centre Médico-Social
 - Mission Locale
 - Service d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés
- Equipements sportifs, parcs :
 - gymnase municipal
 - skate-park
 - city stade
 - 2 parcs

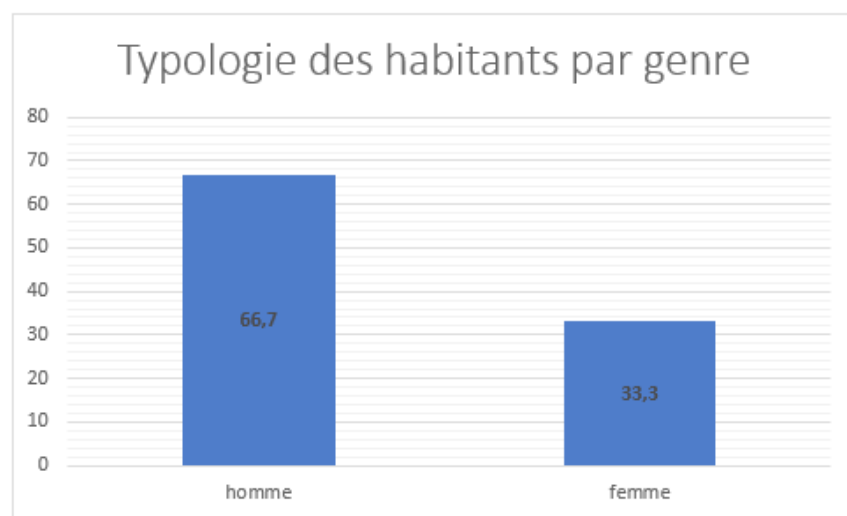


LES ACTEURS ASSOCIATIFS PRÉSENTS AU SEIN DU QUARTIER

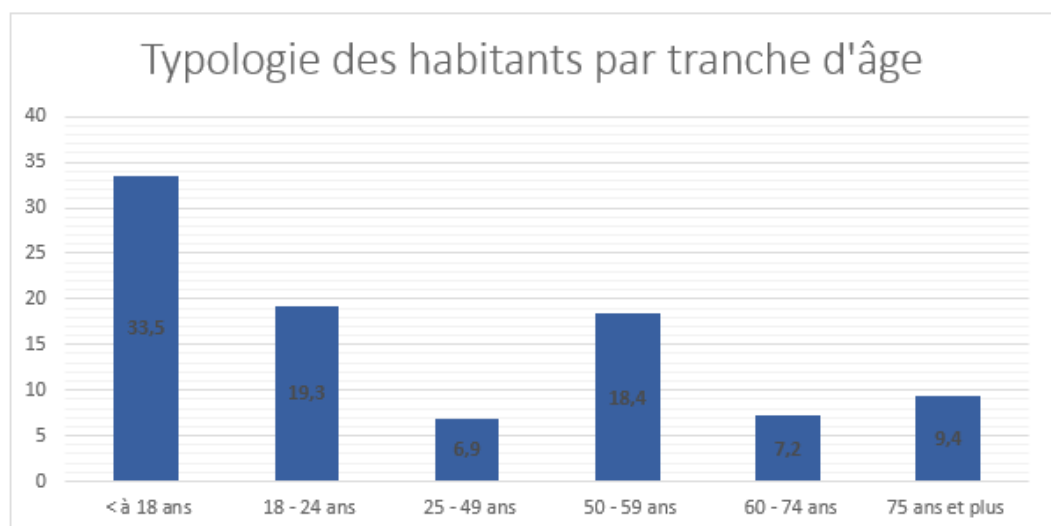
- ANEF / SIAO (Association Nationale d'Entraide Féminine / Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile)
- MJC CS Couleurs des Liens
- ESPOIR
- CAPLAB
- Ardé'jeux

TYPOLOGIE DES HABITANTS DU QUARTIER

14.5% des habitants résident dans le quartier prioritaire



Sources : INSEE/CAF



Sources : INSEE/CAF

Sources Insee/Caf

PROFIL DES HABITANTS DU QUARTIER

	Nouvel Horizon	Ville de Privas	CAPCA
Familles monoparentales	20%	17%	15.4%
Allocataires isolés	63%	59.6%	47.5%
Habitants de nationalité étrangère	22.6%	7.3%	3.9%

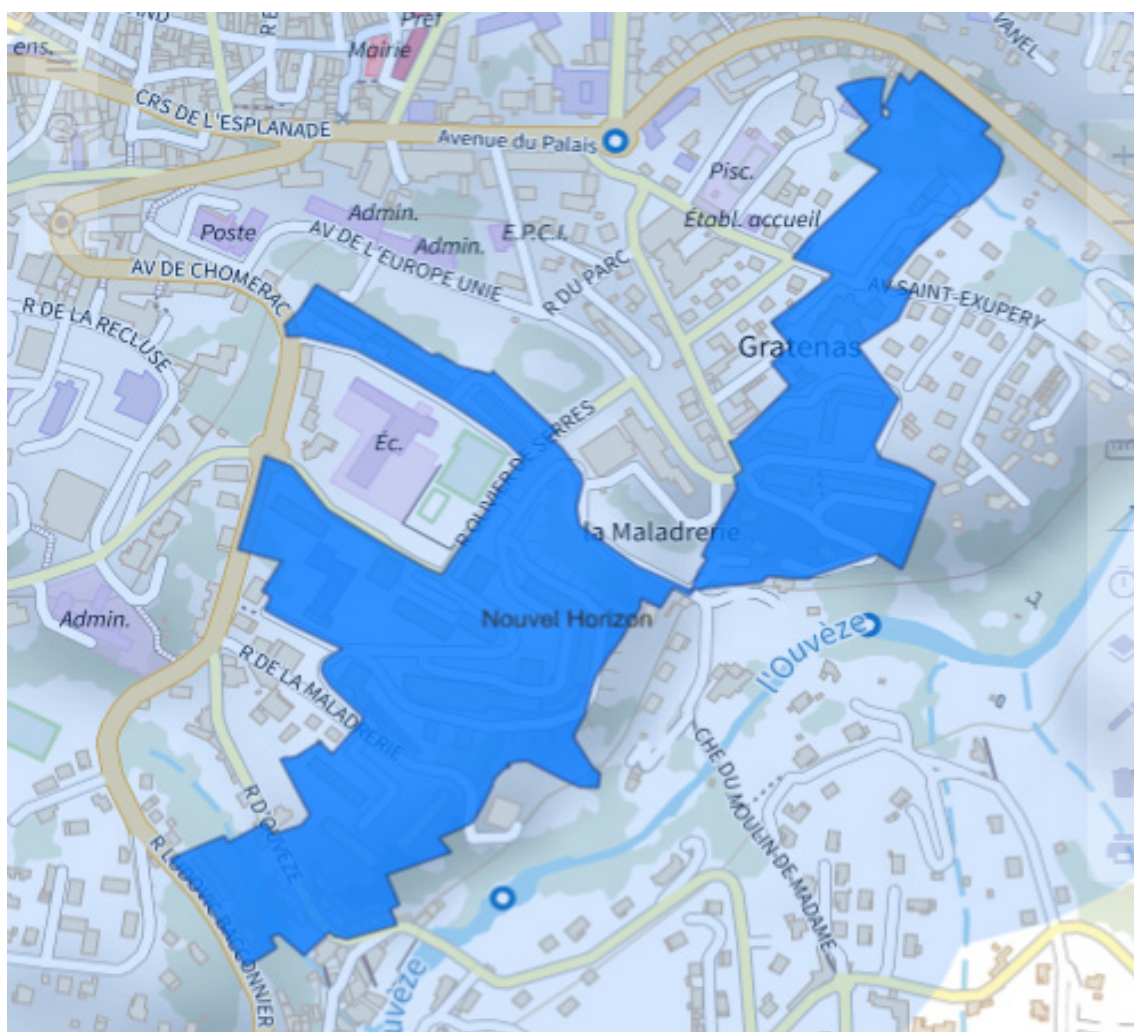
Sources Insee/Caf



**UN ANCRAGE
TERRITORIAL
RENFORCÉ**

Une géographie prioritaire actualisée

L'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville a été réalisée dans le cadre d'une concertation entre la ville de Privas et la Préfecture, en lien avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Avec cette nouvelle géographie prioritaire, le quartier Nouvel Horizon compte 1100 habitants avec un revenu médian de 8 500 €/an.



Le quartier Nouvel Horizon à Privas

- Rue de la Maladrerie
- Boulevard de Lancelot
- Rue Olivier de Serres
- Avenue Moulin de Madame
- Résidence Gratenas
- Le levant, avenue de Chomérac
- Rue d'Ouvèze
- Place et passage de l'OPDHLM
- Chemin de la Chevillonne
- Avenue St Exupéry
- Le Provence, avenue de Coux
- Rue de Gratenas

**UNE DÉMARCHE
D'ÉLABORATION
PARTENARIALE
ET PARTICIPATIVE**

Au cours de l'année 2023, une évaluation du contrat de ville 2015-2023 a été réalisée par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en partenariat étroit avec l'État (déléguée politique de la ville).

Le cadre méthodologique de cette évaluation a permis d'organiser entre juin 2023 et février 2024 une série d'ateliers participatifs pour préparer l'élaboration du contrat de ville 2024-2030.



Plusieurs ateliers ont été organisés afin de consulter le plus grand nombre d'habitants avec l'implication des services de l'Etat, des Collectivités, des institutions partenaires et des associations.

- **Juin 2023** : 1ère consultation citoyenne, une cinquantaine de participants se sont exprimés sur 4 ateliers thématiques, éducation-sport-culture, Tranquillité publique/sécurité, Transition écologique, Emploi.

- **Novembre 2023** : Rencontre avec les parents du « Kfé des parents » animée par la référente du Programme de Réussite Educative au sein de l'école du quartier.

- **Décembre 2023** : Échange avec 20 jeunes du quartier après une séance de futsal dans le local jeunes en présence de Mme la Préfète venue rencontrer les jeunes.

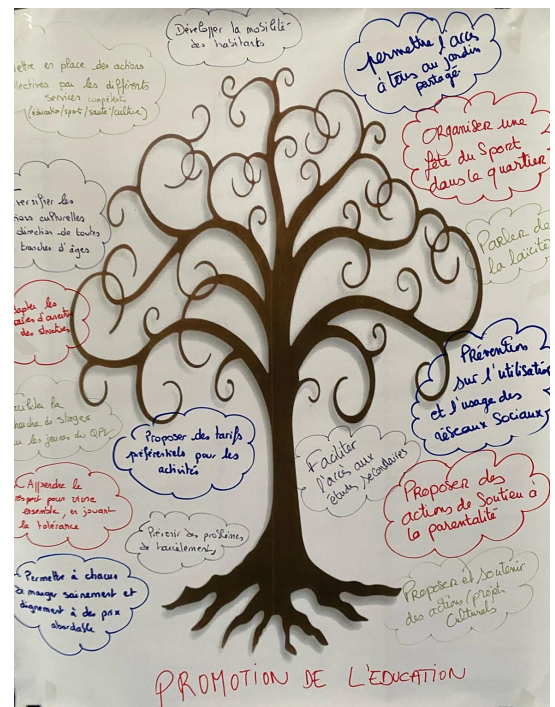
- **Février 2024** : Ateliers de co-construction du Nouveau contrat de ville. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Ces différents temps de concertation ont facilité la participation et les prises de parole. .



Des enjeux prégnants exprimés par les habitants

- l'émancipation par l'éducation, le sport et la culture
- la tranquillité publique/sécurité
- la transition écologique (habitat/cadre de vie)
- l'emploi





ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Pour atteindre les objectifs inscrits au contrat de ville, l'ensemble de l'intervention publique est à mettre en mouvement tant dans ses moyens que dans ses modes opératoires.

Les collectivités, les services publics de l'État et les autres organisations publiques ou privées, intervenant sur le territoire de l'agglomération, sont appelés à se mobiliser pour permettre un accès équitable aux services qu'ils rendent à la population.

Engagements communs et réciproques entre les signataires

- Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les différents signataires du contrat de ville mobilisent leurs moyens humains, matériels et financiers pour la bonne réalisation du Contrat de ville. L'ensemble des partenaires impliqués dans le contrat de ville s'engage donc, à partir de leurs fonds propres, sur un fléchage de leurs interventions au bénéfice des habitants du quartier Nouvel Horizon du territoire de Privas.

- Le contrat de ville doit s'articuler et venir en complémentarité des plans, stratégies et contrats existants et à venir : contrat de relance et de transition écologique (CRTE), Pacte des solidarités, France Travail, ...

- Les signataires s'engagent dès à présent, chacun dans le cadre de ses compétences, à mobiliser leurs directions et services sur le repérage, la mobilisation de leurs politiques publiques de droit commun, au regard des orientations et objectifs définis dans le présent contrat.

- Les signataires s'engagent à œuvrer pour un dialogue de gestion commun qui permettra d'apporter une meilleure lisibilité aux actions spécifiques inscrites au contrat de ville.

- Les signataires s'engagent à soutenir la vie associative locale, notamment en finançant les actions les plus pertinentes portées par les associations de proximité et en recherchant la simplification des procédures administratives.

- L'actualisation du contrat de ville prévue à mi-parcours en 2027 devra permettre d'articuler droit commun et politique de la ville, à partir des nouvelles orientations inscrites dans les contrats et conventions, en cours de renouvellement ou renouvelés.

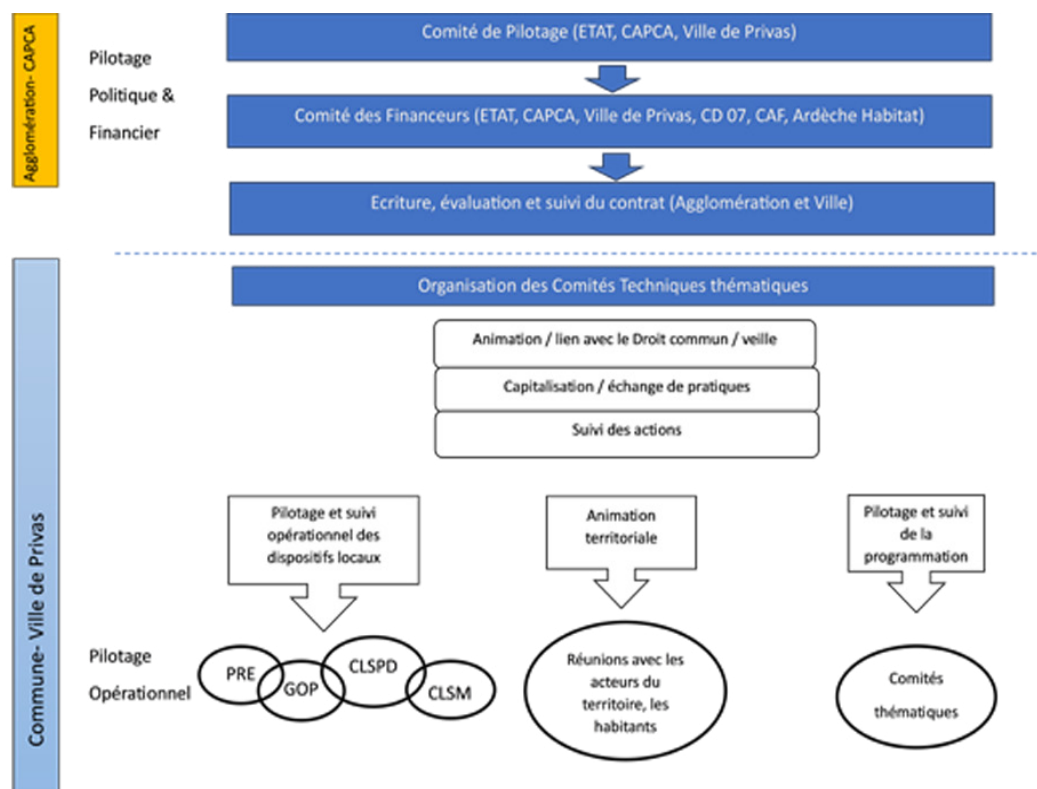
LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

Affirmation du trinôme État - CAPCA- Ville de Privas

La conduite de projet du contrat de ville est assurée conjointement par Madame la Préfète de l'Ardèche, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et Monsieur le Maire de la ville de Privas.

Il convient néanmoins de rappeler que, conformément à la circulaire du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartier 2030, le Maire de la ville de Privas doit être au cœur de l'élaboration du contrat de ville.

Schéma de gouvernance



Instances de pilotage et calendrier

Afin de mener à bien la mise en œuvre du présent contrat, la politique de la ville s'appuiera sur une instance décisionnaire, le comité de pilotage annuel et des instances de coordination : les comités techniques par thématique avec les partenaires associatifs et le comité des financeurs .

- Le comité de pilotage est présidé par Madame la Préfète, animé par les agents en charge de la politique de la ville des services de la Préfecture (déléguée de la Préfète) de l'agglomération Privas Centre Ardèche et de la ville de Privas.

Il associe les décideurs, signataires du contrat. Il se réunit une fois par an, à l'invitation de Madame la Préfète.

D'autres partenaires peuvent être invités à participer au comité de pilotage. Ce dernier prend connaissance de l'avancée du contrat de ville, débat de son contenu et prend les éventuelles décisions de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique de moyens.

Il approuve les programmations prévisionnelles annuelles, les contenus et les modalités des appels à projet et à initiatives auprès des acteurs de la politique de la ville :

- Le comité technique entre financeurs animé par la cheffe de projet politique de la ville de la Communauté d'Agglomération se réunira une fois par an avec l'ensemble des financeurs.

Il assure le suivi et l'arbitrage des actions et des financements qui sont associés au contrat de ville.

Une représentation citoyenne pourra également participer à cette instance.

- Les comités techniques thématiques animés par le chargé de mission politique de la ville de la Ville de Privas se réuniront autant que de besoin.

Le chargé de mission politique de la ville de la Ville de Privas et la cheffe de projet Politique de la ville de la Communauté d'Agglomération, en lien avec la Déléguée politique de la ville auprès de la Préfète, assureront un suivi régulier de la mise en œuvre du présent contrat à travers le pilotage des équipes opérationnelles.

- Les équipes opérationnelles rassembleront les différents acteurs de la municipalité, de l'agglomération et des services déconcentrés de l'Etat. Elles s'appuieront sur l'ensemble des partenaires engagés dans la politique de la ville : partenaires institutionnels et société civile (associations, entreprises et habitants) pour mener à bien les actions du contrat de ville,

Partenariats institutionnels et société civile

Le partenariat de la politique de la ville doit être poursuivi.

Dans la continuité de la dynamique participative impulsée lors des consultations citoyennes, le pilotage et la mise en œuvre du contrat de ville reposeront sur un partenariat de projet avec l'ensemble des acteurs agissants dans le quartier prioritaire.

De nombreux partenaires, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile (associations, entreprises, habitants) seront mobilisés pour leur expertise et leur capacité à mettre en œuvre les actions contrat de ville.

La programmation associative restera un outil essentiel dans la mise en œuvre du présent contrat et les actions portées en commun entre la Préfecture, les services municipaux, les services de la CAPCA, les partenaires institutionnels et la société civile seront privilégiées.

Programmation financière

Les actions programmées dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 pourront faire l'objet d'un financement unique ou de co financement ; les sources de financement pouvant relever de crédits spécifiques de la politique de la ville ou du droit commun de l'Etat, des collectivités comme d'autres organismes partenaires publics ou privés.

Crédits spécifiques engagés au titre de la Politique de la ville

Hormis les mesures fiscales propres à la géographie prioritaire (tel que l'abattement TFPB), la politique de la ville s'appuie sur la participation financière de l'Etat via le programme 147*, les crédits mobilisés par les collectivités locales et les partenaires publics ou privés, notamment par le biais d'appels à projets.

* Le programme 147 « Politique de la ville » constitue le support budgétaire des financements spécifiques de l'État en matière de soutien à la politique de la ville.,

Modalités de programmation partenariale

La mobilisation des crédits de droit commun relevant de l'ensemble des politiques publiques sera privilégiée. L'octroi de crédits de la politique de la ville bénéficiera à des actions spécifiques répondant aux orientations du contrat de ville. De fait, les subventions spécifiques liées au contrat de ville seront accordées pour des actions répondant à un besoin supplémentaire du quartier prioritaire et demandant une sur-mobilisation qui ne peut être prise en charge par les dispositifs de droit commun.

Il s'agit d'éviter la substitution des politiques publiques par la mobilisation de la politique de la ville. L'ensemble des partenaires financiers s'engage, à travers la démarche d'évaluation en continu du contrat de ville, à évaluer la mobilisation des crédits de droit commun.

Les institutions octroyant des subventions aux acteurs associatifs s'accorderont à mettre en place des outils communs lisibles, cohérents et adaptés aux différents types d'initiatives répondant aux orientations définies par le contrat de ville :

- Conventions pluriannuelles d'Objectifs (CPO) : elles visent à donner plus de visibilité dans la durée aux associations quant aux aides accordées pour leur fonctionnement ou pour la mise en œuvre d'actions engagées sur plusieurs années. L'ensemble des partenaires financiers veillera à s'accorder sur les signatures de ces conventions mobilisant également les financements et dispositifs de droit commun.
- Appels à projet : chaque année, au cours du dernier trimestre, une lettre de cadrage sera définie, cosignée et diffusée par les partenaires financiers. Elle précisera les axes prioritaires et les modalités d'octroi des subventions.
- Fonds participatifs pour les micros projets à l'initiative des habitants et habitantes : les objectifs de ces fonds consistent à conduire une instruction à la fois réactive et participative pour la mise en œuvre de micro-projets réalisables rapidement et répondant à des besoins identifiés par les acteurs locaux.
- Financement d'actions spécifiques via certains dispositifs de l'Etat (Quartier d'Été, colo apprenantes, j'apprends à nager...)



ORIENTATIONS PRINCIPALES

Éducation - Jeunesse

L'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans implique la mise en place de dynamiques particulières répondant à des besoins spécifiques.

L'éducation doit constituer l'un des principaux leviers du contrat de ville.

Celui-ci devra permettre d'atténuer les inégalités de parcours liées à la précarité financière, aux discriminations et à toutes autres formes de vulnérabilités pesant en particulier sur la réussite scolaire.

La thématique éducation-jeunesse du contrat de ville doit apporter une réponse contractuelle, partenariale et transversale aux vulnérabilités identifiées sur le territoire.

Les priorités d'action de cette thématique réaffirment la nécessité de coordonner les actions autour des jeunes, la nécessité d'accompagner leur émancipation et en faire une ressource afin de lutter efficacement contre les situations d'exclusion économique et sociale.

Ces actions reposent sur le principe d'association de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, avec les familles et les jeunes eux-mêmes comme étant les premiers et principaux acteurs.

En soutenant leurs initiatives et en leur garantissant une place dans les projets développés, ce présent contrat doit être le garant d'un rapprochement effectif et efficient des domaines institutionnels, associatifs et familiaux.

L'action des partenaires du contrat de ville vise à amener les jeunes en situation de mobiliser l'ensemble de leurs droits et de prendre conscience de leur pouvoir d'agir.



Un contexte économique, social et familial plus précaire

Une forte proportion des jeunes et enfants qui résident dans le quartier prioritaire ont un représentant légal dont la catégorie socio-professionnelle est qualifiée de « défavorisée ».

Cette précarité économique s'accompagne généralement d'une importante fragilité sociale. Les jeunes vivent pour beaucoup d'entre eux dans des ménages de grande taille (familles constituées d'au moins cinq personnes) et/ou des familles monoparentales. Il est par ailleurs, et en parallèle, constaté que le modèle d'habitat en quartier prioritaire de la politique de la ville est le logement collectif notamment le logement locatif social.

Si les situations peuvent être très différentes d'un enfant à l'autre, d'un jeune à l'autre, cet ensemble de facteurs concourt à ce qu'une grande partie d'entre eux se construise en tant qu'adulte dans un environnement marqué par la vulnérabilité et l'incertitude.

Des parcours scolaires plus difficiles

Dans le cadre de leur parcours scolaire un certain nombre de jeunes habitants en quartier prioritaire se heurte à des difficultés d'apprentissage, des problèmes d'orientation et d'insertion professionnelle marqués.

Il est également important de souligner la réussite d'autres jeunes et enfants issus du quartier prioritaire présentant un niveau de réussite scolaire dans la moyenne nationale.

Un accès à l'emploi plus difficile

Au niveau national, les jeunes âgés de 15 à 29 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers environnants.

Toujours au niveau national, la part des NEETs dans les quartiers prioritaires est également plus importante. (jeunes gens qui ont terminé l'école, ne font pas d'études, ne suivent pas de formation professionnelle et ne sont pas employés).

Une dynamique partenariale nécessaire

Il apparaît effectivement nécessaire de poursuivre et renforcer les dynamiques partenariales entre les acteurs du territoire en faveur des enfants et des jeunes afin de consolider les perspectives d'avenir de la jeunesse du quartier prioritaire.

De ces constats découlent deux objectifs principaux :

- Accompagner la jeunesse dans sa transition vers l'âge adulte.
- Repérer et structurer les dispositifs d'accompagnement existants.

L'émancipation des jeunes participe à la transition vers l'âge adulte. Cela suppose, de fait d'avoir accès une offre socio-culturelle et d'évoluer vers l'autonomie en matière de logement et de mobilité.

Les jeunes sont considérés comme une population qui connaît des vulnérabilités fortes. Il convient, pour autant, de rappeler que le maillage partenarial et institutionnel peut prévenir ces situations au travers de la prévention, de l'accès à la santé et de l'insertion des plus éloignés de l'emploi et de la formation.

Enfin, les jeunes doivent être appréhendés comme une ressource pour le territoire.

ENJEUX STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

ENJEU 1 : Repérer et diminuer les situations de vulnérabilité

Les enfants et les jeunes sont touchés par de multiples formes de vulnérabilité du fait de leur âge, de leur place dans la société, parfois dans leur famille, avec des répercussions que peuvent avoir leur « agir » sur l'ensemble de leur parcours futur.

Un accompagnement des enfants et des jeunes pour prévenir et contenir les difficultés de parcours apparaît particulièrement nécessaire dans le quartier prioritaire du fait de leur exposition aux multiples facteurs de vulnérabilité.

C'est pourquoi le présent contrat engage les partenaires de la politique de la ville à agir à différents niveaux pour prévenir et accompagner les jeunes et les enfants en prise à des difficultés sociales, familiales, éducatives, qu'il s'agisse d'éducation affective et sexuelle, de prévention des pratiques à risques, de harcèlement scolaire ou de décrochage.

Il conviendra ainsi, tout au long du contrat, d'agir avec l'intention de répondre aux objectifs opérationnels suivants :

- Mettre en œuvre, soutenir et coordonner des actions de prévention primaire.
- Lutter contre les situations de décrochage.
- Soutenir et consolider les capacités d'accompagnements socio-éducatifs.

ENJEU 2 : Favoriser les coopérations entre les acteurs de la communauté éducative

La communauté éducative regroupe sous le même terme l'ensemble des personnes, institutions et collectifs susceptibles d'avoir un impact positif sur les parcours éducatifs des jeunes et des enfants.

Cela inclut les services des institutions dédiées aux enjeux d'éducation, d'instruction et de soutien à la parentalité (Education Nationale, Conseil Départemental, CAF, agglomération, commune) mais également les acteurs associatifs présents sur le territoire. Des acteurs plus informels, tels que les parents et les pairs, sont également inclus dans ladite communauté éducative.

L'alliance des membres de la communauté éducative vise donc à la constitution d'un environnement favorable à une éducation positive et émancipatrice pour les jeunes et les enfants du territoire.

Il convient alors de prendre soin de cette alliance éducative et de garantir que celles et ceux qui la composent disposent des moyens nécessaires.

La constitution de cet environnement est un enjeu essentiel de cette thématique du contrat de ville qui devra répondre à trois objectifs opérationnels :

- Soutenir les démarches de collaborations institutionnelles pour favoriser les co-constructions entre acteurs de terrain.
- Accompagner, soutenir et restaurer la place des parents.
- Garantir la place des jeunes dans la proposition et la construction des projets.

ENJEU 3 : Créer les conditions pour permettre aux enfants et aux jeunes d'être des acteurs du territoire

Les enfants et les jeunes sont une richesse pour le territoire.

La diversité des situations et des possibles qui se présente à eux nous invite à adopter une posture d'écoute et de soutien afin que toutes et tous puissent participer pleinement au développement du quartier dans lequel ils et elles vivent.

Les trois objectifs définis pour répondre à cet enjeu visent à placer les jeunes au centre de l'action de la politique de la ville :

- Soutenir les initiatives jeunesse.
- Créer les conditions permettant aux jeunes d'être acteurs des projets du territoire.
- Valoriser les parcours inspirants.

ENJEU 4 : Favoriser l'émancipation des enfants et des jeunes

L'émancipation, c'est-à-dire la capacité à exercer son libre arbitre, est un enjeu majeur pour la jeunesse souvent l'objet de projections de la part de nombreux acteurs du territoire. Favoriser l'émancipation revient à donner aux jeunes et aux enfants les moyens de forger leur propre identité, leur propre conscience critique et à leur donner les moyens matériels de l'exercer. Cet enjeu implique un effort d'accès à tout ce qui peut ouvrir la voie et le champ des possibles aux jeunes en termes de projections, de rêves et de capacités à les concrétiser.

Les actions correspondantes à cet enjeu reposeront sur trois objectifs opérationnels :

- Garantir l'information, l'accès aux droits et à la culture, aux sports et aux loisirs.
- Promouvoir les mobilités.
- Renforcer la découverte des métiers.

Prévention, médiation, tranquillité publique

La tranquillité est un élément essentiel de la qualité de vie dans tout quartier. Elle est considérée comme étant la possibilité de jouir des différents espaces de vie publics ou privés, dans un état de quiétude et de liberté.

C'est la raison pour laquelle la délinquance, les nuisances sonores, les conflits de voisinages, les déchets sauvages ou encore les occupations abusives des espaces publics et/ou de certains espaces privés collectifs ainsi que tout ce qui peut porter atteinte à la tranquillité doit faire l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer d'une cohésion sociale et de la qualité de vie des habitants.

Des faits de délinquance, d'atteintes aux biens et d'infractions liées aux stupéfiants sont présents sur le territoire et plus largement à l'échelle de la ville. Au regard de ce contexte et en complément des actions et réponses en termes de sécurité apportées par l'Etat et la Ville avec la Police Municipale, les priorités du contrat de ville reposent sur la prévention et la médiation sociale.

Ces actions participent à assurer la cohésion sociale et favoriser le vivre ensemble, mais aussi lutter contre le sentiment d'insécurité et contre la délinquance notamment juvénile.

La prévention est un processus identifiant les actions non coercitives sur les causes et les raisons d'évènements indésirables dans le but d'en réduire la récurrence et/ou la gravité.

On distingue 3 types de prévention :

- La prévention dite primaire, à caractère éducatif et sociale, qui s'adresse à de larges publics.
- La prévention secondaire qui s'appuie sur des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées et tournées vers les publics les plus exposés au risque de délinquance.
- La prévention situationnelle qui ne vise pas les individus mais les situations propices à la réalisation d'un délit. Elle consiste à prendre des mesures ou à adopter des moyens pour réduire les occasions de passer à l'acte.

La prévention implique donc une démarche de compréhension du territoire et du processus de médiation avec tous types de publics.

Plus généralement, **la médiation sociale** est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais d'un tiers impartial et indépendant

Elle peut intervenir dans plusieurs espaces comme les transports en communs, l'habitat social, le milieu scolaire ou encore l'espace public de manière plus globale.

La médiation sociale a vocation à créer une présence positive dans le temps et l'espace.

Elle permet de prévenir et de gérer les tensions et conflits, et d'apaiser les incompréhensions entre les habitants avec des services ou institutions.

Les adultes relais/médiateurs sociaux sont, au travers de leur présence sur le terrain, les garants de l'orientation des habitants vers leur accès aux droits et aux services. Ils ont également pour rôle de relayer les demandes des habitants et de faire remonter les éléments contextuels du quartier prioritaire. C'est au travers et grâce aux médiateurs sociaux/adultes relais que des « prises de température » du quartier sont possibles.

DIAGNOSTIC

Sur la base des constats et analyses des acteurs de territoire, il est rappelé l'importance de pouvoir conduire des politiques de prévention et de sécurité coordonnées tout en prenant appui sur la médiation sociale, pour assurer un droit à la tranquillité pour tous.

Si les actions de sécurité s'avèrent indispensables, elles ne peuvent suffire seules pour répondre aux problématiques liées à la tranquillité.

Agir en prévention, médiation et tranquillité doit nous permettre d'intégrer les enjeux de cadre de vie et de cohésion sociale dans la politique globale de sécurité.

De fait, une coordination opérationnelle des partenaires est rendue possible afin de donner visibilité et lisibilité aux réponses existantes et nouvelles.

ENJEU 1 : Renforcer la place de l'humain sur le territoire pour agir en prévention

La place de l'humain dans les enjeux de tranquillité et effectivement indissociable de la réflexion et l'élaboration du contrat de ville. Cette présence recouvre plusieurs aspects, principalement orientés vers la relation avec les habitants et les habitantes pour renforcer la visibilité et l'efficacité des instances et acteurs publics garants de la tranquillité. Renforcer la place de la présence humaine implique non seulement de développer et étayer la présence humaine sur le territoire mais également de prendre en compte les capacités et la nécessité de formation des acteurs de terrain ainsi que leur coordination.

Les actions liées à cet enjeu reposeront sur trois objectifs opérationnels :

- Développer une démarche d'aller vers et faciliter les relations entre les acteurs de la tranquillité publique, de la médiation et les habitants et habitantes.
- Favoriser l'occupation positive de l'espace public au travers d'animation et d'évènements en lien avec toutes les thématiques du contrat de ville.
- Développer des actions de prévention en s'appuyant sur les structures et dispositifs existants.

ENJEU 2 : Agir en prenant en compte la prévention situationnelle

La prévention situationnelle se doit d'être un outil au service de la tranquillité du territoire.

Elle implique, pour être pleinement efficace, une prise en compte des enjeux de tranquillité dès les étapes de conception des aménagements et du renouvellement urbain. Elle implique également l'association du plus grand nombre d'acteurs et partenaires afin de saisir au mieux les différents usages des espaces publics et privés et ainsi les difficultés que ces usages peuvent entraîner.

Souvent limitée aux espaces publics, la prévention situationnelle devra également s'étendre aux espaces privés afin d'en optimiser l'efficacité.

Les actions liées à cet enjeu reposeront sur un objectif opérationnel :

- Améliorer et aménager l'espace public existant pour favoriser les rencontres.

ENJEU 3 : Optimiser la visibilité et la coordination des acteurs

De nombreux acteurs agissent, au quotidien, pour la tranquillité de toutes et tous dans le quartier prioritaire. Pour tendre vers une meilleure efficacité et une meilleure efficience, l'action de ces acteurs se doit d'être articulée et complémentaire.

La coordination, un des enjeux essentiels de cette thématique, s'avère nécessaire pour permettre une meilleure lisibilité des actions menées et pour favoriser l'interconnaissance des partenaires. A ce titre, la médiation sociale doit disposer d'une attention particulière afin de professionnaliser les pratiques et d'en assurer la compréhension.

La médiation sociale constitue l'un des principaux leviers d'actions pour répondre aux enjeux de prévention de la délinquance et de tranquillité. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire émerger une culture de travail commune aux différents acteurs intervenant sur le territoire.

Au titre de ce contrat, les actions devront répondre à trois objectifs opérationnels ::

- Constituer un groupe d'observation et de prévention qui réunit l'ensemble des acteurs de la médiation sociale sur le quartier
- Elaborer des outils communs d'observation et d'analyse pour partager les diagnostics et guider les actions de prévention et de médiation.
- Rédiger un protocole de gouvernance et un référentiel partagé de l'intervention en médiation sociale.

Santé, activités physiques et sportives

En France, les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent une concentration importante de personnes vivant dans des situations de pauvreté, de précarité alimentaire, avec des conditions de travail difficiles, un logement parfois insalubre ou indécent et un accès restreint aux loisirs.

Ainsi, les sujets de la santé et de l'activité physique et sportive dans les quartiers, et particulièrement dans les quartiers prioritaires, requièrent une attention particulière.

Agir sur l'état de santé des personnes, c'est améliorer l'accès aux soins, faire de la prévention en tentant d'agir sur un ensemble de déterminants de santé tels que :

- L'activité physique pour lutter contre la sédentarité et réduire les maladies cardiovasculaires.
- L'accès à la culture qui participe au bien-être et à une santé mentale équilibrée.
- L'alimentation qui améliore le bien-être physiologique et lutte contre l'obésité.

Les actions de la politique de la ville viseront en outre à réduire les disparités en matière de santé et à promouvoir ainsi l'équité.



DIAGNOSTIC

Activités physiques et sportives

L'activité physique et sportive revêt une importance particulière dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les enjeux socio-économiques peuvent en effet limiter l'accès des habitants et habitantes à des activités sportives et avoir un impact négatif sur leur santé. Il existe donc des disparités dans les pratiques sportives selon le genre, l'âge et la catégorie socio professionnelle.

L'activité physique et sportive est le premier levier de prévention du surpoids et des pathologies chroniques.

Alimentation

L'alimentation est influencée par de nombreux facteurs économiques et sociaux qui se combinent de façon complexe. Des facteurs tels que : les revenus, le prix des aliments, les préférences et les croyances individuelles, les traditions culturelles et les aspects géographiques sont déterminants.

Promouvoir le bien-être et la santé d'un point de vue alimentaire dans le quartier prioritaire implique de s'intéresser à l'accessibilité à des produits frais et de qualité. L'accès à une alimentation saine est également un enjeu d'équité sociale. Les inégalités d'accès peuvent créer des disparités en matière de santé entre les différentes populations renforçant ainsi les inégalités déjà présente dans le quartier.

Prévention et Accès aux soins

L'accès aux soins et l'accès à la prévention sont des déterminants majeurs de la santé et ces problématiques sont bien présentes dans le quartier prioritaire politique de la ville : désert médical, difficultés à trouver un médecin traitant, délais d'attente pour obtenir un rendez-vous, coût de la santé, ... Face à ces difficultés de nombreuses personnes se retrouvent dans des situations de non-recours et de renoncements aux soins.

Santé mentale

L'offre de soin en santé mentale de proximité sur le territoire est peu lisible et en forte tension. D'autres facteurs peuvent également limiter l'accès aux soins en santé mentale : coût d'une consultation chez un psychologue, méconnaissance des dispositifs d'aide et de remboursements, représentations sur la santé mentale, isolement sont autant d'obstacles à l'accès aux soins en santé mentale qui doivent être levés pour permettre l'entrée et le maintien dans un parcours de soin.

ENJEUX STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS :

ENJEU 1 : Promouvoir les activités physiques et sportives

L'activité est un déterminant majeur de la santé. Les activités physiques et sportives englobent non seulement le sport mais aussi toutes les mobilités douces qui ont un impact important sur la santé mentale et physique des individus. Pour la santé, la pratique sportive diminue le risque de développer des maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, les cancers

Associée à une alimentation équilibrée, la pratique sportive permet de lutter contre l'obésité chez l'enfant comme chez l'adulte. Pour la condition physique comme pour le bien être, la pratique sportive améliore la qualité du sommeil et les capacités cognitives, elle diminue également l'anxiété et les états dépressifs et contribue à l'amélioration de la qualité de vie en favorisant notamment l'intégration sociale.

Proposer des initiatives de sensibilisation à la pratique sportive et à la santé, notamment en direction des jeunes et des femmes, encourage la pratique régulière du sport et favorise le développement et l'adoption de modes de vie sains.

La proposition d'activités sportives accessibles et de programmes de sensibilisation à la santé peut également contribuer à renforcer le tissu social dans le quartier prioritaire en favorisant les rencontres et les échanges entre habitants.

En plus des propositions d'activités sportives aux jeunes, les sensibilisations à l'importance de la santé encouragent leur développement personnel, leur confiance en soi et leur épanouissement.

Les actions de promotion pour une meilleure qualité de vie en favorisant la pratique sportive reposeront les deux objectifs opérationnels suivants :

- Promouvoir le sport au travers d'évènement sportifs au cœur du quartier, de temps de sensibilisation à la pratique sportive et de découverte de différents sports, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes.
- Favoriser l'accès à l'offre sportive sur Privas en levant les freins liés aux mobilités et aux ressources financières.



ENJEU 2 : Prendre en considération les problématiques d'alimentation

Une alimentation saine et accessible dans le quartier prioritaire est enjeu crucial pour tendre vers une amélioration de la qualité de vie et la santé des habitants et habitantes.

Pour agir en ce sens les actions qui répondront à cet enjeu reposeront sur les deux objectifs opérationnels suivants :

- Développer des actions de sensibilisation à une alimentation équilibrée via une démarche «d'aller vers» et une pérennisation des actions existantes.
- Permettre et faciliter l'accès à des produits alimentaires sains et lutter ainsi contre la précarité alimentaire.

ENJEU 3 : Renforcer la prévention et l'accès aux soins

Les actions de prévention visent à anticiper et réduire les risques, qu'ils soient sociaux, économiques, environnementaux ou encore en lien avec la santé.

Le contrat de ville vient prendre appui sur les actions développées dans la cadre du droit commun pour travailler davantage sur des sujets tels que l'accès aux droits, l'entrée et le maintien dans un parcours de soins ou encore les conduites à risque, avec une attention particulière pour les publics féminins vulnérables.

Plusieurs niveaux d'intervention peuvent être identifiés : rendre visible les services existants, rendre les consultations accessibles, renforcer les structures et équipements médicaux, proposer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des conduites à risque, en lien avec les établissements scolaires et hospitaliers.

Les actions proposées reposeront sur les quatre objectifs suivants :

- Prévenir, réduire et accompagner les conduites à risque.
- Améliorer l'accès aux droits en santé, aux soins et aux dépistages.
- Faciliter l'entrée et la continuité dans le parcours de soin ; promouvoir la santé des femmes.

ENJEU 4 : Améliorer la prise en compte de la santé mentale

Le quartier prioritaire de la ville est, au même titre que l'ensemble du territoire impacté par la question de la santé mentale. Le développement d'actions d'informations et de sensibilisation des acteurs de terrain sur la thématique via notamment une formation en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Le déploiement de cette formation pourra permettre aux acteurs de terrain de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à «aller vers» les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

L'approche interculturelle et «l'aller vers» sont également des leviers pour prévenir les maladies mentales et améliorer l'accès aux soins en santé mentale de manière durable.

Pour répondre à cet enjeu, les actions proposées devront, en lien avec le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de la ville de Privas, répondre aux trois objectifs opérationnels suivants :

- Former les acteurs de terrain aux premiers secours en santé mentale (PSSM).
- Encourager les dispositifs d'aller vers en santé mentale.
- Informer sur la santé mentale et l'offre de soins.



Cadre de vie / habitat

La vie de quartier implique divers acteurs, ainsi que des habitantes et habitants qui partagent un environnement commun avec leurs différences : femmes/hommes, anciens et nouveaux habitants, jeunes, adultes et seniors, origines, cultures et confessions différentes. Les enjeux stratégiques du contrat de ville impliquent une prise en compte de l'ensemble des besoins de ces personnes et leurs manières de vivre ensemble.

ENJEUX STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS :

ENJEU 1 : Favoriser le développement d'espaces de rencontres en faveur des habitantes et habitants

Le premier enjeu identifié relève de la possibilité de disposer, dans le quartier, d'espaces de rencontres qui rassemblent et répondent aux demandes des habitants et habitantes. Ces espaces de rencontres sont nécessaires pour faciliter les mises en relations. Ces espaces peuvent, dans le même temps, permettre l'identification de problématiques propres au territoire. Ces derniers peuvent être des espaces formels comme le centre social qui permet à la fois d'informer les habitants et de les accompagner dans leurs préoccupations collectives. La MJC assure aussi une fonction d'information en plus de donner accès à des pratiques culturelles et sportives.

Les associations présentes dans le quartier participent au maillage de ses équipements

En parallèle de ces espaces formels, des espaces informels doivent être proposés dans une logique d'actions hors les murs, comme par exemple des forums associatifs et institutionnels pour présenter les offres de services et d'activités de la ville.

Les fêtes de quartier et autres animations dans l'espace public sont aussi l'occasion d'informer et d'échanger avec les habitants sur la vie de quartier. Ces espaces de rencontres et ces événements permettent aussi de faciliter la rencontre entre anciens et nouveaux habitants.

Les actions proposées pour répondre à cet enjeu se devront de prendre en compte les deux objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer et créer des espaces de rencontres, d'échanges et de soutien pour les habitants et habitantes de tous âges.
- Animer des temps de partage et de débat, et assurer une bonne prise en compte de la parole habitante par le(s) partenaire(s) concerné(s).
- Anticiper la requalification et le renouvellement du quartier prioritaire.

ENJEU 2 : Faciliter l'appropriation de l'espace public par toutes et tous

En parallèle des lieux ressources, c'est l'ensemble de l'espace public qu'il s'agit de rendre convivial et chaleureux, pour faciliter son appropriation par toutes et tous et ainsi renforcer le sentiment « d'y trouver sa place ». Des événements emblématiques aux animations du quotidien, ces temps doivent répondre aux besoins et envies des habitants et rendre possible leur implication dans la vie de quartier.

Cet enjeu s'articulera autour des trois objectifs opérationnels suivants :

- Mettre en place des actions de médiation et des aménagements pour favoriser le lien social et l'appropriation du quartier ;
- Animer des temps réguliers sur les centralités de quartier et en bas d'immeuble ;
- Promouvoir les activités culturelles et les échanges inter culturels.

ENJEU 3 : Favoriser un urbanisme durable et résilient, et développer les projets de rénovation de l'habitat public et privé

Cet enjeu stratégique devra s'articuler autour de deux objectifs opérationnels :

- Augmenter la part de bâtiments économes en énergie, confortables, végétalisés et diversifiés tout en favorisant l'implication des habitants.
- Renforcer la concertation et l'information des habitants.

ENJEU 4 : Favoriser la végétalisation au sein du quartier prioritaire, et aménager et gérer durablement des espaces publics attractifs et conviviaux

Le cadre de vie des habitants et habitantes trop souvent minéralisé se doit d'être amélioré et végétalisé de manière renforcée. Plusieurs objectifs se dessinent sous cet enjeu, comme par exemple le rafraîchissement du quartier au sein duquel sont présents des îlots de chaleurs assez importants. La promotion d'espaces conviviaux et agréables se doit d'être accompagnée au travers d'un travail sur les usages et habitudes.

Cet enjeu devra s'articuler autour de trois objectifs opérationnels :

- Favoriser l'innovation écologique et sociale dans l'aménagement des espaces publics ;
- Développer des aménagements et une gestion plus écologique des espaces publics au sein du quartier prioritaire ;
- Développer des projets d'urbanisme transitoire dans les équipements.

Dynamiser la participation citoyenne

L'expérience menée depuis 2015 avec la constitution des conseils citoyens a permis d'appréhender d'une manière différente la politique de la ville.

Remettre les préoccupations des habitants au cœur de la réflexion et des échanges, bâtir ce nouveau contrat de ville à partir des priorités exprimées par les habitants et habitantes lors des consultations citoyennes réaffirme la place centrale accordée aux habitants et habitantes.

ENJEU STRATEGIQUE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEU : Remettre les habitants du QPV au cœur des réflexions et des prises de décisions

L'expérience du conseil citoyen, malgré ses écueils et sa disparition, a démontré qu'il est possible de créer des espaces de dialogue pour les habitants et habitantes du quartier prioritaire.

La politique de la ville ne peut aujourd'hui être pensée sans y associer les habitants. Il s'agit de prendre pleinement en compte l'expertise d'usage de celles et ceux qui vivent dans le quartier au quotidien.

Au-delà de soutenir et d'accompagner les initiatives des habitants, il s'agira de permettre à une délégation d'habitants du quartier d'être partie prenante et associée aux différentes instances institutionnelles de la politique de la ville (comité de pilotage, comité technique, comité financeur, groupe de travail thématique).

Deux objectifs opérationnels baliseront cet enjeu :

- Promouvoir une culture de la participation citoyenne commune des élus, des acteurs associatifs et institutionnels, et par la sensibilisation des habitants et habitantes.
- Valoriser l'expertise d'usage et la place de la délégation d'habitant par sa participation aux instances de la politique de la ville.

Emploi – Formation – Insertion

Le constat est unanime : le taux de chômage des habitants des quartiers est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale. Pourtant, l'accès à un emploi est l'un des principaux leviers d'émancipation des citoyens.

La mobilisation de tous les acteurs des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle ainsi que ceux de la Politique de la ville est nécessaire pour élaborer une stratégie globale.



DIAGNOSTIC

Les Chiffres clés

	PRIVAS		NOUVEL HORIZON	
	Nombre de personnes	Evolution n-1	Nombre de personnes	Evolution n-1
HOMME	462	-0,4 %	70	-4,1 %
FEMME	469	-2,3 %	72	+18 %
-26ans	144	-10 %	30	-14,3 %
26 – 49 ans	558	+0,5 %	78	16,4 %
50 ans et +	229	0 %	34	+6,3 %
Bénéficiaire RSA	280	-7 %	16	-3,4 %
Non bénéficiaire du RSA	651	+1,2 %	125	+15,2 %
Bénéficiaire Obligation d'emploi	122	-9,6 %	47	+6,7 %
Non bénéficiaire Obligation d'emploi	801	+0,9 %	95	+5,9 %
Indemnisé	468	+7,1 %	47	27 %
Non indemnisé	461	-8,9 %	95	2,1 %

ENJEUX STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEU 1 : Renforcer les partenariats entre acteurs pour mieux capter les publics et garantir une présence sur le terrain

L'offre de services à destination des résidents du QPV est riche et dynamique sur le territoire. Néanmoins, le constat partagé d'un manque de coordination, de collaboration et plus généralement de clarté du système que composent ces acteurs pousse ces derniers à vouloir en renforcer les complémentarités et les échanges.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville devront contribuer à une meilleure articulation et une visibilité renforcée de l'ensemble des dispositifs existants en priorisant les trois objectifs opérationnels suivants :

- Piloter la collaboration entre acteurs pour une plus grande lisibilité des outils et des instances.
- Construire une démarche d'aller vers partagée.
- Améliorer la visibilité des dispositifs via des acteurs relais et en utilisant les modes de communication les plus adaptés.

ENJEU 2 : Créer des parcours co-construits pour toutes et tous

Nombreux sont les freins qui peuvent constituer des points de rupture dans les parcours d'accès à l'emploi et de création d'activité, ou qui peuvent simplement empêcher l'entrée dans l'un de ces parcours : santé mentale, maîtrise de la langue française compétence informatique, précarité résidentielle.

Malgré une offre importante et adaptée à différents types de situations, aucun acteur n'offre à lui seul une réponse à l'ensemble des besoins, parfois cumulés, des publics. De nombreux parcours manquent encore de fluidité du fait de difficultés à orienter les publics vers les structures partenaires adaptées.

Dès lors, deux objectifs opérationnels visent à créer des parcours co-construits et individualisés, où la place de chaque acteur sera clarifiée, notamment grâce à la mise en œuvre d'outils de suivi communs :

- Coordonner les partenaires et impliquer les publics dans la construction de leur parcours d'insertion professionnelle.
- Lever les freins matériels et périphériques à l'employabilité et à l'entrepreneuriat, en mobilisant le droit commun.

ENJEU 3 : Transformer les opportunités économiques en opportunités d'emploi et de création d'activité

Le bassin d'emploi privadois est particulièrement dynamique et se trouve à proximité d'une zone d'activité. La rencontre entre les publics et les entreprises demeure toutefois complexe et la création d'activité fait toujours l'objet de représentations limitantes, alors même que des opportunités émergent dans de nombreux secteurs à impact. Il est donc nécessaire de résorber l'écart entre des secteurs en tension nombreux et variés et une recherche d'emploi ou de création d'activité.

Pour agir à la fois sur les freins des publics en termes de compétences professionnelles ou entrepreneuriales, et sur l'offre d'emploi elle-même, il conviendra notamment de multiplier les possibilités de formation en alternance, en particulier auprès des publics jeunes des quartiers prioritaires via l'apprentissage.

Pour cela, deux objectifs opérationnels ont été identifiés :

- Veiller à la montée en compétences de savoirs, savoir-être et savoir-faire des publics en lien avec les attentes des entreprises ;
- Renforcer le rapprochement entre les publics et les entreprises.



ORIENTATIONS TRANSVERSALES

Égalité Femmes-Hommes et luttes contre toutes formes de discriminations

Égalité femmes-hommes

En France, les droits des femmes ont été renforcés à la faveur d'évolutions législatives et réglementaires ; ils se sont enrichis au fil des années.

Cependant, en dépit de réelles avancées, d'importantes inégalités entre les hommes et les femmes persistent.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une grande cause nationale, une politique publique prioritaire et interministérielle définie dans un plan national « Toutes et tous égaux ». La lutte contre les violences faites aux femmes en constitue le premier axe.

Diminuer l'exposition aux vulnérabilités

Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent et s'observent à tous les âges et partout dans la société.

Dans le domaine de la santé, de l'accès aux droits et de l'emploi, l'exposition aux vulnérabilités est exacerbée. Elle se traduit par des discriminations ou des freins entravant l'accès aux droits de manière globale.

Les inégalités en partie « intégrées » par les personnes qui les subissent peuvent conduire à une forme d'auto-censure.

Des situations de vulnérabilité s'observent également dans le domaine de la santé sexuelle, de la santé en général, de l'éducation et de la sécurité. Les violences à l'égard des femmes découlent de ces inégalités. Elles sont multifformes, systémiques et portent atteinte à la dignité, aux libertés et sont une violation des droits humains.

Dans le cadre de la politique de la ville, des actions visent à diminuer l'exposition à ces vulnérabilités en favorisant l'accès aux droits, en proposant un accompagnement spécifique aux femmes afin de lever les obstacles et les freins rencontrés et en luttant contre les discriminations et les violences que ces dernières peuvent subir.

Renforcer l'inclusivité de l'espace public

L'égalité d'accès et d'usage de l'espace public par toutes et tous est un enjeu pour le territoire. La présence et la visibilité des femmes dans l'espace public est un indicateur des conditions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Favoriser le sentiment de sécurité et de tranquillité et renforcer l'inclusivité de l'espace public sont des leviers qui permettent d'agir sur les inégalités et les violences en facilitant le dialogue, la médiation sociale et les actions en prévention. Il s'agit de garantir aux femmes leurs libertés, d'aller et venir, de circuler et de s'exprimer.

Valoriser les parcours et les actions inspirantes

Les discriminations à l'égard des femmes procèdent de représentations genrées et de rôles sociaux inégalitaires traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes. Promouvoir et mettre en lumière des parcours de vie et des initiatives qui ouvrent le champ des possibles peut constituer un moyen efficace pour changer ces représentations et avancer vers plus d'égalité.

Lutte contre les discriminations

La politique de la ville doit notamment, viser à concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'intégration et à la lutte contre les discriminations dont celles liées au lieu de résidence et à l'origine, réelle ou supposée.

Cette notion de discrimination est difficile à appréhender et à objectiver de la part des professionnels car la majorité d'entre eux n'ont pas -ou peu- de connaissances en matière de discriminations.

Ainsi, il conviendra dans un premier temps d'outiller et former les acteurs institutionnels et associatifs à l'identification de situations discriminantes, y compris involontaires, afin d'en prendre conscience pour ensuite y remédier.

Dans le domaine de l'éducation, pour faciliter l'accès aux stages et aux entretiens de recrutement pour les contrats d'alternance, il conviendra de travailler avec le tissu économique local afin qu'une attention particulière soit donnée aux jeunes de ce quartier.

Il en est de même dans le champ de l'insertion professionnelle où des dynamiques doivent être initiées en lien étroit avec France Travail et les chambres consulaires pour une meilleure prise en compte des spécificités propres à ces publics.

L'objectif est de permettre le rapprochement entre les employeurs et les demandeurs et demandeuses d'emploi du quartier Nouvel Horizon.

Au travers de l'accès aux droits, il s'agira de mieux informer, conseiller et orienter les publics victimes -ou se sentant victimes- de discrimination vers les lieux et interlocuteurs appropriés : points d'accès au droit, défenseur des droits, Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD).



Valeurs de la République et Laïcité

La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances et leurs convictions.

De la laïcité découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions, dans le respect de l'ordre public.

La laïcité est un principe qui s'applique notamment au travers de la neutralité des institutions et des agents publics, et plus largement de toute personne exerçant une mission de service public.

L'élargissement de la question de la laïcité à celle des « Valeurs de la République » complète les outils de promotion de la citoyenneté en identifiant un socle commun visant à faciliter le dialogue et le vivre ensemble. Ces valeurs renvoient aux principes démocratiques dans la Constitution française qui stipulent que « La France est République indivisible, laïque, démocratique et sociale » ainsi qu'à la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » qui définit un horizon commun.

Deux enjeux stratégiques se sont dégagés au cours des Consultations Citoyennes, ces derniers permettront de recenser les actions relevant de cette thématique :

Partager une culture commune et un discours commun

Essentiel à la bonne compréhension mutuelle, le partage d'une culture commune implique, pour tous les acteurs de la politique de la ville et en particulier pour celles et ceux qui sont au quotidien en lien avec le public, une solide connaissance des aspects juridiques liés à la laïcité et au fait religieux, de la loi de 1905 aux textes plus récents de 2004, 2010 et 2021.

Cette connaissance peut être acquise par une accentuation de l'effort de formation, qui peut s'appuyer sur une ressource consolidée depuis plusieurs années : la formation VRL – Valeurs de la République et Laïcité déclinée par l'Etat.

Promouvoir et accompagner des actions laïcité et valeurs de la République dans le quartier

En parallèle, il est nécessaire que les habitants et habitantes aient une juste vision de ce que sont la laïcité et les « valeurs de la République » et puissent se les approprier.

Il s'agira de renforcer et restaurer la confiance envers les institutions et ainsi faciliter le dialogue sur les questions de religion, de vivre ensemble et de citoyenneté.

Des actions de sensibilisation devront donc être menées, en fonction des publics, des besoins, des contextes et de l'actualité.

Les notions de laïcité, de Valeurs de la République et de valeurs démocratiques devront faire sens, pour les habitants et habitantes, afin que la laïcité ne soit pas perçue sous le prisme de la privation de liberté qu'elle garantit.



Transition écologique

La transition écologique est l'un des enjeux majeurs de notre époque. Elle vise à repenser notre mode de vie, de production et de consommation pour préserver notre planète et garantir un avenir durable aux générations futures. Cette thématique transversale peut s'appréhender par plusieurs axes :

L'espace public

Le quartier prioritaire de la ville présente un confort limité de certains logements. Le parc privé immobilier revêt une image dégradée et ne dispose d'aucun confort thermique.

La forte bétonisation des sols et des bâtiments concentre la chaleur en journée et limite le rafraîchissement nocturne et amplifie l'effet d'étouffement estival, notamment par un phénomène de limitation de la circulation du vent.

La consommation

Les freins financiers rencontrés par les habitants du quartier prioritaire sont considérables, notamment pour accéder à une alimentation saine ou pour s'acquitter des factures liées aux coûts de chauffage.

L'économie circulaire

Elle a un grand potentiel dans le quartier prioritaire. Outre la réutilisation des matériaux qui est de plus en plus systématique, des partenariats se nouent entre ressourcerie, ateliers de réparations, centre social, associations présentes sur le QPV, partenaires institutionnels pour développer le réemploi d'objets et l'accès à moindre coût aux biens.

Le tri sélectif et la gestion des biodéchets

L'installation de nouveaux équipements au sein du quartier prioritaire nécessite une sensibilisation et un accompagnement des habitants à l'utilisation de ces équipements nouveaux.

**SUIVI ET
ÉVALUATION DU
CONTRAT DE
VILLE**

Le dispositif de suivi et d'évaluation du futur contrat de ville est conçu comme un outil partenarial de pilotage en continu associé à sa gouvernance. En ce sens, il doit permettre, selon les résultats qu'il produira, des adaptations des politiques menées tout au long du contrat.

Production annuelle de bilans d'actions spécifiques et évaluation du droit commun

Adossée par principe au droit commun, la politique de la ville mobilise des moyens complémentaires annuels. Il est donc particulièrement important de pouvoir identifier dans les actions la part et la nature des financements mobilisés.

Concernant les partenaires associatifs, le lancement d'un appel à projet annuels leur permettra le financement d'actions complémentaires aux moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficulté.

Un bilan d'activité annuel permettra d'établir un compte rendu des actions menées dans le cadre du contrat de ville en termes de réalisation et de financements mobilisés par des crédits spécifiques.

Concernant les partenaires signataires et les partenaires institutionnels, il leur sera proposé de renseigner annuellement une fiche d'évaluation des dispositifs relevant des politiques publiques de droit commun indiquant : Nom de la structure - Domaine d'action - Priorités d'actions dans le quartier prioritaire - Action soutenues dans le cadre du contrat de ville - Nombre d'habitants du QPV ayant participé - Engagements financiers.

La synthèse des rapports d'activités (associations et partenaires) sera présentée chaque année lors du comité de pilotage.

Implication des habitants dans l'évaluation du contrat de ville

Dans le cadre du nouveau contrat de ville, la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte.

Il s'agit de promouvoir une forme de démocratie qui permette aux citoyens de s'impliquer activement dans la vie publique sociale et locale de leur quartier, en contribuant à la prise de décisions, en exprimant leurs opinions, en proposant des idées et en prenant part à des projets décidés collectivement.

Mettre ou remettre les habitants au cœur des échanges, les associer aux réflexions, les concerter pour les décisions relève d'une culture de travail que nous nous attachons à porter et à développer.

La constitution d'une délégation d'habitants désireuse de s'investir aux côtés des techniciens de la politique de la ville, des partenaires associatifs et institutionnels facilitera le développement de cette culture de travail.

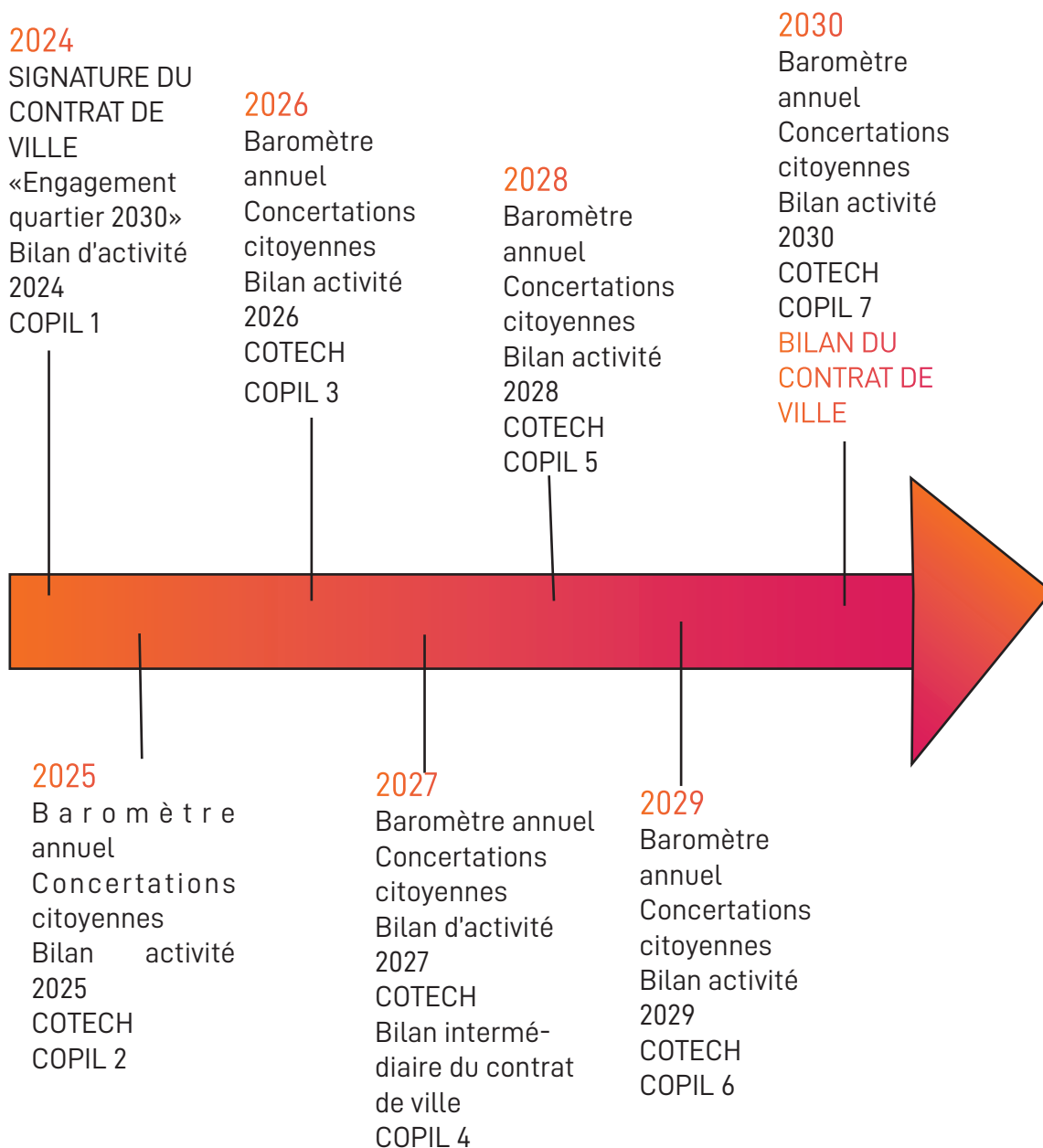
Propices à la réflexion, des temps d'échanges et de concertation seront également proposés aux habitants, dans l'intention d'offrir à ces derniers un espace de parole et permettre ainsi l'expression d'initiatives.

Les habitant(e)s se sentiront entendus et davantage pris en compte.

Ces moments d'échanges seront également un moyen de croiser des informations et des réalités de terrain.



CALENDRIER DE L'ÉVALUATION



Ce contrat de ville nouvelle génération a été élaboré pour et avec les habitants du quartier.

Cette contractualisation renouvelée sera ciblée sur les besoins et priorités identifiées par et pour les habitants du quartier afin de promouvoir une forme de démocratie qui permette aux citoyens de s'impliquer activement dans leur quartier.

Les actions et les projets seront concertés, les démarches de participation citoyenne devront continuer à être développées avec les habitants tout au long du contrat de ville.

SIGNATURES

Sophie Élizéon,
Préfète de l'Ardèche

Michel Valla,
Maire de Privas

François Arsac,
*Président de la Communauté
d'Agglomération Privas Centre
Ardèche*

Olivier Amrane,
*Président du Conseil
Départemental de l'Ardèche*

René Serre-Chamary,
*Président de la Caisse
d'Allocations Familiales
de l'Ardèche*

Marc-Antoine Quenette,
Président d'Ardèche Habitat

Le directeur général

Florence COPIN
*Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Ardèche*

